

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination de juges
à la Cour de Justice Benelux

M (83) 15

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 17 mars et le 22 juin 1983 de la démission de Messieurs C. WAMPACH et Fr. GOERENS, avec effet respectivement au 4 février et 30 juin 1983, de leurs fonctions à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur F. HESS, Conseiller à la Cour de Cassation de Luxembourg, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette dernière Cour.

Article 2

Madame J. OLINGER-ROUFF, Président de Chambre à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommée juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 19 septembre 1983.

Le Président du Comité de Ministres,

C. FLESCH